

Commune de Cour-Maugis sur Huisne

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Cour-Maugis sur Huisne, se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RIGOT, Maire.

Date de convocation : 11 mai 2022

Présents : Guy RIGOT, Maire, Thierry LIGER, 1er Adjoint au Maire, Gismonde HOUY, 2e Adjointe au Maire, Joël DE KONINCK, 3e Adjoint au Maire, Jean-Luc TOUTAIN, 4e Adjoint au Maire, Jean-François BRUNET, Pascale CLÉMENT, Mickaël JOLY, Élodie KONING, Anne-Laure MAILLARD, Marie-Christine MAURICE, Christophe PORC, Daniel POUSSIER.

Excusés : Thierry RABJEAU (donne pouvoir à Guy RIGOT), Julien KIEFFER, Sandrine LIGER (donne pouvoir à Christophe PORC).

Absents : Magalie CHARPENTIER, Jean-François LEROUX, Mickaël LAUNAY.

Anne-Laure MAILLARD a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ◆ Approbation du compte-rendu du 17 mars 2022
- ◆ Offres d'emprunt pour les investissements 2022
- ◆ Consultation d'un architecte pour l'avant-projet du logement au 11 rue du Perche
- ◆ Fonds de concours pour le chemin « Les Grands Alleux » Courcerault
- ◆ Mise à disposition du rez-de-chaussée du logement sis 5 rue du Perche au profit du Café associatif
- ◆ Remplacement du référent voirie à Courcerault
- ◆ Remplacement d'une monobrosse (salle des fêtes de Boissy-Maugis)
- ◆ Fonds de Solidarité Logement 2022
- ◆ Rapport d'activités de la Communauté de Communes « Cœur du Perche » 2021
- ◆ Planning des permanences pour les élections législatives des 12 et 19 juin
- ◆ Questions diverses

Approbation du compte-rendu du 17 mars 2022

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu du 17 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Emprunt de 360 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre (délibération n° 25-2022)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux d'aménagement du bourg de Boissy-Maugis s'élevant à 473 998,25 € TTC nécessitent le recours à l'emprunt. Celui-ci a été prévu lors du vote du budget 2022, pour un montant de 360 000 €.

Après avoir examiné trois offres d'emprunt, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ de retenir la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre pour un emprunt de 360 000 € avec les caractéristiques suivantes :
 - durée : 15 ans ;
 - taux : 1,30 % ;
 - périodicité de remboursement : échéances annuelles dégressives ;
 - amortissement du prêt : capital constant (taux fixe, base 365 jours) ;
 - déblocage des fonds : à la demande, en une ou plusieurs fois et au plus tard dans les trois mois qui suivent l'émission du contrat ;
 - frais d'étude et d'enregistrement : 0.10 % du montant emprunté soit 360 €.

- ✓ autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce prêt.

Consultation d'un architecte pour la réhabilitation énergétique d'un logement communal (délibération n° 26-2022)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir des devis pour déposer un dossier DESIL l'année prochaine et qu'il convient de faire établir un avant-projet par un architecte.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la consultation d'un architecte pour la réhabilitation énergétique d'un logement communal ;
- charge Monsieur le Maire de consulter l'agence d'architecture Archi-triad de Mortagne-au-Perche ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Revêtement du chemin de la Brouillère - les Grands Alleux à Courcerault : mise à disposition et fonds de concours à la Communauté de Communes « Cœur du Perche » (délibération n° 27-2022)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Communauté de communes « Cœur du Perche » a retenu dans son programme voirie, le revêtement du chemin de la Brouillère-Les Grands Alleux à Courcerault. Il est nécessaire d'effectuer deux formalités, à savoir la mise à disposition de la voirie et la convention de fond de concours avec la Communauté de Communes.

L'estimation des travaux s'élève à 13 615,50 € HT. Ce financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le montant du fonds de concours est de 50 % du montant HT soit 6 807,75 €. Il restera à charge de la commune 50 % du montant HT des travaux.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition du chemin de la Brouillère – les Grands Alleux à la Communauté de communes « Cœur du perche » ;
- décide de financer par fonds de concours à la Communauté de Communes « Cœur du Perche », à hauteur de 50 % du montant des travaux HT, soit 6 807,75 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention de fonds de concours et un procès-verbal de mise à disposition de la voirie communale pour ces travaux de voirie.

Mise à disposition du local communal sis 5 rue du Perche – Boissy-Maugis à l'association « L'Escarbille » (délibération n° 28-2022)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le café associatif ouvrira le 4 juin prochain et expose qu'il est préférable de mettre à disposition le local communal sis 5 rue du Perche – Boissy-Maugis à l'association « L'Escarbille » afin de pouvoir bénéficier de la récupération de TVA sur les travaux.

Après avoir exposé à l'assemblée les dix points de la convention de mise à disposition, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve celle-ci et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Remplacement du référent voirie pour la commune historique de Courcerault (délibération n° 29-2022)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer M. Mickaël LAUNAY, référent voirie désigné en 2020.

Après délibération, le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. Joël DE KONINCK, référent voirie de Courcerault à la Communauté de Communes « Cœur du Perche ».

Cette décision sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes « Cœur du Perche ».

Remplacement de la monobrosse électrique pour l'entretien des parquets de la salle des fêtes de Boissy-Maugis et Saint Maurice sur Huisne (délibération n° 30-2022)

Monsieur le Maire informe le Conseil que la monobrosse électrique (marque Nilfisk), utilisée pour l'entretien du parquet de la salle des fêtes de Boissy-Maugis n'est pas réparable car le fournisseur ne peut plus s'approvisionner en pièces détachées, modèle trop vétuste. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'investir dans un modèle similaire de même marque. Monsieur le Maire expose à l'assemblée, un devis de la société HEEGEO de l'Eure s'élevant à 1863.70 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le remplacement de la monobrosse électrique ;
- accepte le devis de la société HEEGEO d'un montant de 1863.70 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Fonds de Solidarité Logement : appel à contribution 2022 (délibération n° 31-2022)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal un courrier émanant du Conseil départemental de l'Orne, concernant un appel à contribution pour le fonds d'aide financière individuelle pour 2022. Il rappelle que la commune y contribue chaque année. Après délibération, le Conseil municipal décide de contribuer au Fonds de Solidarité Logement, fixée sur la base de 0.60 € par habitant, soit 368.40 € pour 614 habitants, population légale INSEE au 1^{er} janvier 2022.

Rapport d'activités de la Communauté de Communes « Cœur du Perche » 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'envoi dématérialisé du rapport d'activités 2021 et laisse la parole à Thierry LIGER pour la présentation. Le Conseil prend acte de ce rapport. Élodie KONING demande des informations sur le budget annexe PUR PERCHE. Thierry LIGER informe le Conseil que ce projet permettra de créer 10 emplois à court terme.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a reçu une convocation du cabinet Hermand. Celui-ci est chargé par M. Daniel LEBRETON qui souhaite faire procéder à la délimitation et au bornage de sa propriété, située au lieudit « La Piquenotière » à Maison-Maugis. Gismonde HOUY a représenté la mairie, mercredi 4 mai. Le chemin actuel ne respecte pas le tracé du cadastre et empiète sur la propriété de M. LEBRETON. Deux solutions sont proposées par le cabinet Hermand :

- rétablir le cadastre en fonction de l'état des lieux, ce qui implique de faire réaliser un document d'arpentage ainsi qu'une vente chez le notaire avec l'accord des parties prenantes dans l'affaire ;
- conserver le cadastre actuel (non conforme à l'état des lieux), ce qui implique de déplacer la route et la clôture de M. STEFFEN.

Le Conseil municipal retient la première solution. Dans un premier temps, il sera demandé à M. STEFFEN de déplacer sa clôture. Un courrier lui sera adressé.

- Aménagement du bourg de Boissy-Maugis : Monsieur le Maire évoque la rencontre avec Mme Pauline BOUCHER au Conseil départemental de l'Orne qui préconise des trottoirs en stabilisé avec en référence, la rue du Tribunal à Mortagne. Le projet actuel propose des trottoirs en enrobé rouge. L'estimatif modificatif est attendu. De plus, il est prévu un arrêt-minute devant la boulangerie et les passage-piétons seront supprimés car inclus en zone 30.
- Adressage et numérotation des voies de la commune : Véronique LOUWAGIE, Député de l'Orne, a alerté la Poste face aux difficultés rencontrées dans l'avancement de ce dossier. Pour information, c'est la loi 3DS qui rend obligatoire la nomination et la numérotation des voies aux communes de moins de 2000 habitants. Une réunion publique est prévue le 17 juin prochain à 18h30 dans la salle des fêtes de Boissy-Maugis afin d'informer la population. Des flyers seront distribués dans chaque foyer. L'information sera diffusée sur le site internet et dans le journal Le Perche. Il est recensé actuellement environ 700 numéros et 200 plaques de rues (attente d'un devis).
- Clause sociale pour la promotion de l'emploi dans l'Orne : dans le cadre du prochain appel d'offre concernant l'aménagement du bourg de Boissy-Maugis, le Conseil municipal décide de mettre une clause sociale afin de favoriser l'insertion. Ce sera également un critère de sélection.
- Appel à projets du Conseil départemental pour la revitalisation des centres-bourgs : Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un dossier a été déposé pour l'aménagement du bourg de Boissy-Maugis mais que celui-ci n'a pas été retenu comme celui de Sablons-sur-Huisne.
- Radar pédagogique de Courcerault : le relevé des données indique que 150 voitures en moyenne passent par jour. 80 % passent à moins de 50 km/h.
- Ouverture du restaurant « Pousse avec ton pain » début juillet, ouverture du jeudi au dimanche soir.
- Christophe PORC fait part de son mécontentement par rapport au décalage horaire de la sonnerie de l'Angélus le matin (7h30 à la place de 7h05). Il aurait aimé de la concertation sur ce sujet. Monsieur le Maire n'a pas reçu de doléances en mairie.
- Mickaël JOLY demande si le méchoui pourra avoir lieu sous le préau (partie menaçante) et expose qu'il y a un manque de civisme pour les poubelles.
- Joël DE KONINK est toujours en attente d'un devis pour une construction en bois afin de remplacer le préau existant sur le terrain communal de loisirs à Courcerault.
- Daniel POUSSIER rappelle l'invitation à la conférence territoriale qui se tiendra à la Communauté de communes le 30 mai prochain à 18h30.
- Le vide-greniers à Courcerault aura lieu le 5 juin.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le parcours Art et patrimoine en Perche jusqu'au 12 juin avec une exposition dans les églises de Courcerault et Maison-Maugis.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h30.